



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

Madame Thébault Jarry Martine
Secrétaire Départementale

Grenoble le 03 02 2020

A Madame la Directrice
Académique des Services
Départementaux de l'Isère

Objet : le remplacement

Madame la Directrice Académique,
Nous remonte de différentes circonscriptions des informations concernant le remplacement des collègues. Ces informations concernent :

- Des enseignants non remplacés sur plusieurs journées.
- Des enseignants remplaçants nommés depuis le début de l'année sur un remplacement long et qui se voient intimer l'ordre de quitter leur classe pour aller remplacer ailleurs.

Au moment où le ministère annonce la suppression de 1885 postes sur l'ensemble du pays, nous sommes très inquiets quant au devenir de la situation des écoles, des élèves. La continuité du service, la continuité pédagogique, ne sont plus assurées pour certains élèves. C'est du ressort du Ministre d'y répondre en augmentant le nombre de postes afin que les DASEN puissent augmenter le nombre de remplaçants. Ce n'est pas avec UN poste supplémentaire pour notre Académie que la situation va s'améliorer compte-tenu de la poursuite des dédoublements de classe de Grande Section maternelle en REP+, REP.

Nous sommes également alertés sur le non versement des ISSR (au moins sur une circonscription) depuis le début septembre. Cette indemnité a pour objet en partie de compenser les frais de déplacement de ces collègues. Certains se trouvent actuellement dans une situation financière compliquée. Les coûts ne cessent d'augmenter, mais pas les salaires. Déjà, les remplaçants doivent avancer sur un mois et demi les frais compte-tenu du système de gestion des payes. Nous vous demandons de faire le nécessaire afin que ces collègues puissent toucher leur dû.

Recevez, Madame la Directrice Académique mes respectueuses salutations.

Madame Thébault Jarry

Madame Thébault-Jarry Martine
Secrétaire départementale

